

Note sur la dette extérieure du Mali

I. Evolution de l'encours de la dette du Mali de 1992 à 2004

Evolution de l'encours de la dette extérieure du Mali de 1992 à 2004 (*en milliards de francs CFA*)

Années \ Catégories	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Dette Multilatérale	305,6	340,3	753,8	756,1	846,7	945,6	1024,7	1150,0	1282,0	1304,6	1197,5	1223,6	1202,7
Pourcentage	41,8	43,9	47,8	54,2	56,5	58,6	60,8	71,1	73,2	73,1	68,6	72,9	74,46
Dette Bilatérale	424,7	434,2	822,8	639,1	651,7	669,2	659,6	468,0	469,6	480,9	548,6	455,3	412,4
Pourcentage	58,2	56,1	52,2	45,8	43,5	41,4	39,2	28,9	26,8	26,9	31,4	27,1	25,54
DETTE TOTALE	730,3	774,5	1576,6	1395,2	1498,4	1614,8	1684,3	1618,0	1751,6	1785,5	1746,1	1678,9	1615,1

L'encours global de la dette est passé de 730,3 en 1992 à 1615,1 milliards de FCFA en 2004.

La dette du Mali a connu un pic en 1994, dû essentiellement à la dévaluation du franc CFA, qui a eu pour conséquence le quasi doublement de l'encours libellé en devises étrangères pour la presque totalité des prêts.

Le stock de la dette bilatérale a évolué en dents de scie passant de 424,7 milliards de FCFA en 1992 à 412,4 milliards de FCFA en 2004 avec un pic de 822,8 milliards de FCFA en 1994. Toutefois, la part de la dette bilatérale par rapport à la dette extérieure totale du Mali est passée de 58,2% en 1992 à 25,54% à fin 2004.

Ce développement s'explique par les rééchelonnements et les annulations de dettes dont le Mali a bénéficié durant la période de la part de certains de ces créanciers bilatéraux (Club de Paris de 1992 à 1996) et autres bilatéraux à travers une réduction de 33% en valeur actualisée de la dette par le Club de Paris, ainsi que des annulations de dettes par l'Egypte et le Qatar.

Durant la période (1992-2004) la part de la dette multilatérale a régulièrement progressé au détriment de la dette bilatérale.

De 1992 à 2004, l'encours de la dette multilatérale a été marqué par une progression quasi linéaire due au rythme régulier des décaissements consécutifs à l'exécution des projets financés sur ressources extérieures.

Le pic de 1994 est dû essentiellement à la dévaluation du franc CFA, qui a eu pour conséquence le quasi doublement de l'encours libellé en devises étrangères pour la presque totalité des prêts.

De 41,8% en 1992, la part de la dette multilatérale passe à 47,8% en 1994 pour atteindre 74,46% en 2004.

II. Evolution du service de la dette du Mali de 1992 à 2004.

Evolution du service de la dette extérieure du Mali de 1992 à 2004 (*en milliards de francs CFA*)

Catégories	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Multi latéraux	7,8	9,8	29,6	22,7	23,2	28,4	31,8	42,5	46,0	51,9	60,0	58,2	63,02
Bilatéraux	36,4	31,1	81,5	58,2	46,3	12,7	11,70	14,4	15,3	15,4	18,0	13,8	12,42
Total	44,2	40,9	111,1	80,9	69,5	41,1	43,5	56,9	61,3	67,3	78,0	72,0	75,44

Le service de la dette également a connu un pic en 1994, dû essentiellement à la dévaluation du FCFA.

Le service total de la dette est passé de 44,2 milliards de F CFA en 1992 à 75,44 milliards de FCFA en 2004.

Le service de la dette après le pic de 1994 (111,1 milliards de FCFA) est tombé à 75,44 milliards de FCFA en 2004.

III. Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)

3.1. Admission du Mali

Malgré les différents allègements obtenus au Club de Paris, la dette du Mali est restée insoutenable. En raison de cette situation, le Mali a soumis en 1997 aux Institutions de Bretton Woods un dossier en vue de bénéficier des facilités prévues au titre de la nouvelle Initiative sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

A l'issue de l'examen de son dossier par le Conseil d'Administration du FMI, le Mali a été déclaré éligible à l'Initiative PPTE en septembre 1998 dans un premier temps, puis admis à l'Initiative renforcée en octobre 2000.

Pour le Mali, le bénéfice des ressources PPTE a été lié à la mise en œuvre des conditions tirées du programme économique et financier appuyé par les ressources de la Facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) remplaçant la Facilité d'Ajustement structurelle renforcée (FASER). Le respect des engagements au titre du programme économique et financier a permis la réalisation des conditions spécifiques au PPTE.

L'initiative PPTE met l'accent sur les mesures spécialement orientées vers la lutte contre la pauvreté : (i) Elaboration d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et la mise en œuvre des mesures de réformes économiques qui y sont contenues; (ii) Mise en œuvre dans les secteurs sociaux (santé, éducation et promotion de la femme); (iii) Réforme de la filière coton et (iv) Amélioration du cadre réglementaire des affaires.

3.2.Allégements Attendus

L'allègement attendu par le Mali est estimé à 539 millions de dollars en Valeur Actuelle de la dette. Cet allègement est réparti entre les créanciers bilatéraux pour 169 millions de dollars et les créanciers multilatéraux pour 370 millions de dollars.

Le Mali a reçu au total au titre de l'Initiative PPTE de 2000 à 2004 environ 117,4 milliards de FCFA.

I V. Perspectives et stratégies de nouveaux financements

4.1. Viabilité à long terme

Le Mali, pour assurer durablement la viabilité de sa dette après le point d'achèvement a mis en place un dispositif de coordination d'une stratégie de désendettement durable appelé Comité National de Suivi de la Viabilité de la Dette Publique, en raison du poids d'une dette extérieure qui pèse toujours lourdement sur ses finances publiques au risque de compromettre un développement économique et social harmonieux d'une part et la recherche en priorité de financement non génératrice de dette et de financement à des conditions concessionnelles, d'autre part.

4.1. Annulation par le G8 de la dette multilatérale des Pays Pauvres Très Endettés.

Le samedi 11 juin 2005, les pays du G8 (France, Allemagne, Grande Bretagne, Italie, Canada, Etats-Unis et Japon plus la Russie) ont conclu un accord sur l'annulation de 100% de la dette multilatérale de 18 pays pauvres très endettés ayant atteint le point d'achèvement (parmi lesquelles le Mali) envers la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Monétaire International, accord qui a été entériné par les Chefs d'Etats et Chefs de Gouvernements des pays du G8 et approuvé par les Conseils d'Administration de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

A la suite de cette annulation par le G8, c'est environ 1042 milliards de FCFA qui seront annulés par cette mesure, soit plus de 60% du stock de la dette extérieure du Mali

4.2. Nouveaux financements

La stratégie de nouveaux financements est basée sur les besoins de financement extérieurs qui tient compte des dernières expériences en matière de décaissement, la priorité étant donnée à la mobilisation des ressources sous forme de dons et des prêts dont le taux de concessionnalité ressort à 35% au moins.

La recherche de nouveaux financements doit privilégier les financements non générateurs de dette ou concessionnels afin de maintenir la soutenabilité et la viabilité de la dette publique extérieure du Mali.

Cette stratégie a pour conséquence également de renverser la tendance actuelle qui est de 60% environ de prêts contre 40% de dons pour le financement du développement économique et social du Mali.

Bamako, le 03 octobre 2005